

Le Petit Provençal

JOURNAL QUOTIDIEN D'UNION NATIONALE

Samedi 19 Janvier 1918

REDACTION ET ADMINISTRATION :
75, rue de la Darse, 75
MARSEILLE

Téléph. : Direction 2-50 - Rédaction 2-72, 33-50

Bureaux à Paris : 10, rue de la Bourse

43^e ANNÉE - 10 cent. - N° 44.958

LES ANNONCES SONT REÇUES :
A MARSEILLE : chez M. G. Allard,
rue Pavillon, 31 et dans nos bureaux ;
A PARIS : à l'Agence Havas, place de
la Bourse 8

ABONNEMENTS :
B.-du-Rh. et départe- 3 mois 6 mois 1 an
ments limitrophes. 3 fr. 45 fr. 28 fr.
France et Colonies. 9 fr. 17 fr. 32 fr.
Etranger. 12 fr. 22 fr. 40 fr.

Les abonnements partent du 1^{er}
et du 16 de chaque mois

Les Perplexités du Chancelier

Le chancelier de l'empire allemand parlera-t-il ou bien ne parlera-t-il pas ? Avant-hier on assurait qu'il parlerait et l'on ajoutait même que son discours porterait des déclarations sensationnelles en réponse aux récentes déclarations de M. Pichon, de M. Lloyd George et du président Wilson. Mais hier nous étions avisés que le comte Hertling ne parlerait pas. Peut-être aurons-nous demain un démenti à ce démenti d'hier si le chancelier se décide en fin de compte à lâcher son grand discours depuis si longtemps annoncé. Attendons !

Toutes ces informations contradictoires et toutes ces continuelles incertitudes accusent la gravité de la crise intérieure allemande.

Nous nous efforçons de rechercher et de préciser en un précédent article le sens et l'importance de cette crise, qui met aux prises en Allemagne les partisans d'une paix d'ultra-annexionnisme et les partisans d'une paix de conciliation. On sait que les premiers s'appuient sur la camarilla militariste et pangermaniste, avec pour chefs Hindenburg, Ludendorff et autres von Tirpitz, tandis que les seconds reconnaissent pour guide le secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères von Kühlmann.

On sait encore que, fidèle à son passé, le kronprinz s'est catégoriquement prononcé pour la paix de conquêtes et de profits en opposition avec les sentiments du kaiser. Celui-ci semblait en effet avoir penché plutôt du côté de von Kühlmann que du côté du haut commandement militaire. Du moins était-ce là l'impression qu'on avait il y a quelques jours encore en Allemagne. Depuis, on prétend que Guillaume II aurait fini par céder devant les sommations impérieuses de cette exigente et arrogante caste militaro-pangermaniste dont il est le serviteur et non le maître en dépit des apparences de son pouvoir absolu. Mais en somme il n'y a dans tout cela encore rien de certain ni de définitif.

On s'explique donc parfaitement l'embarras où se trouve le chancelier au moment où on lui demande de toutes parts de répondre aux programmes de paix exposés par les hommes d'Etat de l'Entente.

Quelle pourrait être sa réponse ? Si elle était favorable aux folles revendications des ultra-annexionnistes, si elle promettait de donner satisfaction aux ambitions exaspérées et aux furieux appétits des junkers, le comte Hertling se mettrait en conflit avec une grande partie des membres du Reichstag et en particulier avec les sozialdemokraten. Mais s'il acceptait de contenter les défenseurs d'une paix sans annexions ni indemnités, le chancelier se heurterait à la sacro-sainte opinion du grand quartier général boche et de tous ceux pour qui cette opinion est un véritable article de foi.

Aussi le chef de la Wilhelmstrasse est-il perplexé. Et il faut avouer qu'on le serait à moins.

CAMILLE FERDY.

Sançons nos Epaves !

La Commission des naufrages et épaves a tenu sa dernière réunion au sous-secrétariat de la Marine marchande, sous la présidence de M. de Kerzeuzec, député des Côtes-du-Nord.

Elle a entendu M. Audouin, secrétaire technique du Comité des assureurs maritimes. Elle a adopté ensuite les termes définitifs du décret qui sera présenté au président de la République après avoir été contresigné par les ministres du Commerce, de la Marine et des Finances.

D'après ce décret : les épaves flottantes trouvées dans les eaux territoriales et apportées à terre devront être vendues dans le délai d'un mois. Les sauveteurs auront droit au remboursement immédiat et intégral des frais occasionnés par le sauvetage. Ils auront droit, en outre, au tiers de la valeur brute de l'épave, selon que l'épave aura été trouvée à moins d'un mille du rivage ou à une distance plus grande. Une avance de la moitié de la prime à leur revenu pourra leur être versée immédiatement dans le cas où leurs frais de sauvetage n'atteindraient pas à cette moitié.

Pour les navires coulés dans des conditions qui rendent leur renforcement et le sauvetage de leur cargaison possibles, un délai de vingt jours sera donné aux armateurs et assureurs pour entreprendre le sauvetage.

Passé ce délai, les navires et leur cargaison seront réquisitionnés par l'Etat, qui en

entreprendra le sauvetage au lieu et place des ayants droit.

Dès la première heure d'un sinistre, la Marine entreprendra immédiatement le sauvetage de tout ce qui peut être sauvé du navire ou de sa cargaison.

Le douane ne percevra pas de droits sur les objets sauvés, ou bien elle se les percevra quand les sauveteurs auront été dédommages de leurs peines et soins sur le produit de la vente de ces objets.

Ce décret constitue, en la voit, une amélioration considérable de la situation actuelle et nombre de choses nécessaires au ravitaillement ou à l'armement du pays, qui jusqu'alors étaient perdues sans retour, pourront être récupérées pour le plus grand bien de tous.

La Médaille militaire aux Réformés de Guerre

Paris, 18 Janvier.

M. Jean Ossola, chargé, au nom de la Commission de l'Armée, d'examiner la proposition tendant à attribuer la Médaille militaire à tous les réformés, conclut à l'adoption de cette proposition.

PROPOS DE GUERRE

Le Complot de Lanturli

J'ai reçu la visite de mon ami Lanturli. C'est un excellent garçon qui a été blessé sur le champ de bataille : un éclat d'obus à la tête, de temps en temps, lui trouble un peu les idées.

Lanturli me raconte qu'il a été témoin d'un air accablé et soupiré :

— Je suis un homme perdu !

— Je le suppliai de se remettre, je lui fis boire un verre d'eau sucrée, et quand il fut un peu calmé, je lui demandai la raison de son désespoir.

Lanturli m'avoua qu'il avait comploté contre la République. Et comme je le regardais incrédule :

— Cela t'étonne, hein ? Eh bien, c'est ainsi. Oui, mon vieux, j'ai ourdi un abominable complot contre le gouvernement... Je faisais disparaître le président de la République, je dissolvais la Chambre et le Sénat, et puis, de quoi les ministres sur un bateau à soupe et je me proclamais empereur.

« Que veux-tu, ajouta-t-il, j'en avais assez de n'être qu'un infime réformé n° 2 ; j'ai voulu trop ; c'est l'ambition qui m'a perdu, mon ami... Alors voilà, avant de mourir je viens te demander de me laisser écrire une lettre à mes vieux parents.

— Euh, je demandai à mon pauvre ami comment il avait été découvert, si l'on avait perquisitionné chez lui et trouvé son plan... Lanturli leva sur moi ses yeux mouillés des larmes de la honte et du repentir.

— Mon plan ? dit-il, quel plan ?

— Eh bien, mais... le plan de ton coup d'Etat... Un plan en triple exemplaire signé de ta main... Je croyais que cela se faisait ainsi.

Lanturli avait essayé ses yeux et s'était levé.

— Dis-donc, mon vieux, fit-il très drague, je suis peut-être un sale individu qui a des idées un peu loufoques, mais faudrait tout de même pas me prendre pour un crétin !

Voici un exemple fourni par l'administration qui précise comment s'effectue le calcul de l'impôt :

Soit un contribuable marié, ayant un enfant et possédant un revenu total de 15.000 francs, le montant de l'impôt se détermine ainsi qu'il suit :

Revenu total : 15.000 francs ;
Déductions pour situation de famille : marié, 2.000 francs ; un enfant, 1.000 francs ;
au total : 3.000 francs ;
Reste à considérer pour le calcul de l'impôt : 12.000 francs.
Fraction de 1 à 3.000, exemple : 2 %
Fraction de 3.000 à 6.000 fr., soit 3.000, à 1,25 %
Fraction de 6.000 à 12.000 fr., soit 6.000, à 2,50 %
Fraction de 12.000 à 15.000 fr., soit 3.000, à 3,75 %

112 50

A retrancher 5 % pour une personne à charge, soit 5 75

Reste, montant de la cotisation... 251 25

Le résultat de ce mode de taxation, d'après le nouveau taux, pour quelques chiffres de revenus pris comme exemples, est indiqué dans le tableau suivant :

CHIFFRE du revenu total	MONTANT DE L'IMPOT dû par un contribuable		
	célibataire	marié sans enfant	marié avec 3 enfants mineurs
francs	fr. c.	fr. c.	francs
4.000	12 50	» »	» »
6.000	37 50	12 50	» »
8.000	62 50	27 50	» »
10.000	87 50	42 50	» »
12.000	112 50	57 50	» »
14.000	137 50	72 50	» »
16.000	162 50	87 50	» »
18.000	187 50	102 50	» »
20.000	212 50	117 50	» »
25.000	262 50	147 50	» »
30.000	312 50	177 50	» »
35.000	362 50	207 50	» »
40.000	412 50	237 50	» »
45.000	462 50	267 50	» »
50.000	512 50	297 50	» »
55.000	562 50	327 50	» »
60.000	612 50	357 50	» »
65.000	662 50	387 50	» »
70.000	712 50	417 50	» »
75.000	762 50	447 50	» »
80.000	812 50	477 50	» »
85.000	862 50	507 50	» »
90.000	912 50	537 50	» »
95.000	962 50	567 50	» »
100.000	1.012 50	597 50	» »

Ajoutons que des formules de déduction sont mises à la disposition des contribuables dans les manuels.

Le Retour à l'Heure d'Eté

Paris, 18 Janvier.

Le gouvernement avait de décréter le retour à l'heure d'été a consulté l'Académie de médecine. La Commission spéciale nommée par celle-ci pour étudier la question a répondu qu'elle ne voyait pas en quel cas la modification pourrait nuire à la santé publique, d'autant qu'elle n'aurait aucun changement dans le nombre d'heures ou le travail devrait se faire à la lumière artificielle.

La Paix doit être signée par le Kaiser

Bâle, 18 Janvier.

On mande de Berlin en date du 18 Janvier qu'une motion signée notamment par le Dr von Warburg a été déposée à la Chambre des Seigneurs de Prusse. Cette motion demande au gouvernement de travailler à une paix par la conclusion de laquelle seront sauvegardés pleinement tous les droits de l'empire et de l'Etat, et qui répondra aux sacrifices consentis pour la sécurité militaire et les nécessités vitales, politiques et économiques de l'Allemagne.

Dans l'exposé des motifs de la résolution rappelant que le président Wilson a demandé au nom de qui variaient les négociations allemandes à Brno-Litovsk au nom du Reichstag ou du parti militaire, il est dit :

« Le droit exclusif de faire la guerre et de conclure la paix appartient, de par la Constitution, au kaiser allemand. Les intérêts des seuls intérêts allemands peuvent être pris en considération ».

Les Permissions aux vieilles classes

Paris, 18 Janvier.

MM. Barabant et Ferdinand Marin ont déposé une proposition de résolution tendant à accorder des permissions de combattants à tous les hommes des classes 1889-90-91 et 92 convoqués avant la date d'appel de leur classe.

1.266^e JOUR DE GUERRE

Paris, 18 Janvier.

Le communiqué officiel fait, à 14 heures, le communiqué officiel suivant :

Canonnade intermittente en quelques points du front.

En Champagne, deux coups de main ennemis, tentés pendant la nuit du 16 au 17, sur nos petits postes de la région des Monts, sont restés sans résultat.

COMMUNIQUÉ OFFICIEL

Paris, 18 Janvier.

Le communiqué officiel fait, à 14 heures, le communiqué officiel suivant :

Canonnade intermittente en quelques points du front.

En Champagne, deux coups de main ennemis, tentés pendant la nuit du 16 au 17, sur nos petits postes de la région des Monts, sont restés sans résultat.

AVIATION

Dans la journée du 16, un avion allemand a été abattu par le tir de nos canons spéciaux.

LA GUERRE

Deux coups de main ennemis échouent en Champagne

JOURNÉE CALME SUR LE FRONT BRITANNIQUE

Paris, 18 Janvier.

La Commission sénatoriale de l'Armée s'est réunie pour entendre M. Louchoux, sur les fabrications de l'aviation et du matériel d'artillerie.

LA SITUATION

De notre correspondant particulier - Paris, 18 Janvier.

Aucun événement militaire à signaler sur aucun front. On ne sait rien des causes qui ont amené le grand-tuc Eugène, commandant en chef des forces austro-hongroises, à démissionner.

A Berlin, la crise politique a été dénouée dans le sens que j'ai indiqué hier. Le chancelier a dû remettre un exposé depuis longtemps promis, mais on prévoit ce qui sera cellui-ci.

Sur notre front, devant lequel l'ennemi accumule toutes ses forces, règne une confiance absolue. Moins que jamais, nous ne devons pas oublier à l'intérieur que le dernier acte du drame va se jouer et qu'il sera terrible. Nous devons donner à ceux qui se battent le réconfort de notre union morale. Nous devons nous souvenir que l'ennemi compte autant sur une décision que sur ses armées pour nous abattre. Nos points se chargent de cette-ci. Nous devons, nous, éviter l'autre danger.

MARIUS RICHARD.

LES EFFETIFS EN ANGLETERRE

Un débat à la Chambre des Communes

Londres, 18 Janvier.

La Chambre reprend la discussion du bill dit Men Power, bill tendant les pouvoirs du gouvernement relativement au service militaire obligatoire, pour les hommes dans les emplois jusqu'ici partiellement exemptés.

Sir Austrian Geddes, ministre du Service national, dit que le bill tendant à rendre la proposition d'étendre à l'Irlande, l'obligation n'aurait pas été l'œuvre d'un gouvernement qui n'aurait pas aidé la guerre qui avait été imposée d'avoir des retards de semaines ou de mois pour mettre en vigueur les mesures proposées, afin d'obtenir les hommes nécessaires pour l'armée. Même si la proposition était transformée en loi, il faudrait mettre en mouvement le mécanisme pour l'appliquer, et il faudrait des mois pour que les effets de cette mesure se compensent à se faire sentir. La décision du gouvernement est uniquement basée sur l'opportunité, car ce serait folle au point de vue de la guerre, à l'heure actuelle, de proposer le service militaire obligatoire pour l'Irlande.

M. Asquith, parlant après Sir Austrian Geddes, au cours du débat sur le bill des effectifs, a dit :

« La disparition virtuelle des armées russes, des forces alliées, rend la question d'un "manpower" beaucoup plus urgente ; mais le gouvernement a parfaitement raison de ne pas proposer de lever un contingent militaire, car les résultats obtenus de cette manière seraient relativement faibles, et ne compenseraient, certainement pas les désavantages manifestes et multiples que entraînerait la conséquence certaine de cette modification ».

Ensuite il est de la dernière importance, avant de recourir à la nécessité d'augmenter les fournitures d'hommes, de commencer par retirer, dans la mesure où la sécurité sera sauvegardée, autant d'hommes que possible de la défense territoriale, pour le service en campagne.

LE RENFORCEMENT DES TROUPES DU FRONT

Les troupes en territoire métropolitain renforcées certainement un nombre considérable d'hommes partiellement apes avec les effectifs supplémentaires à lever pour renforcer les troupes du front. Sur le théâtre de la guerre aussi, il y a à l'arrière des lignes de nombreux hommes occupés à des travaux non combattants, dont le nombre pourrait être pris par des hommes qu'on ne songerait jamais à envoyer combattre. Ces deux sources de combattants devraient être utilisées en même temps que celles qui sont offertes par le bill.

Mais étant tenu compte de tout cela, personne ne peut contester qu'il est maintenant démontré qu'il y a nécessité d'augmenter le réservoir d'où on peut tirer les hommes en Grande-Bretagne pour renforcer les troupes de la ligne de feu. Néanmoins, il faut constater jusqu'à quel point la nécessité d'envoyer des combattants se trouve en opposition avec celle également urgente et même plus urgente de faire face aux besoins croissants d'ouvriers pour la construction des navires.

M. Asquith demande au gouvernement de donner à la Chambre l'assurance formelle qu'on est en mesure de parer à cette exigence croissante.

M. Lloyd George répond :

« Je puis donner immédiatement cette assurance. Nous réorganisons l'embargo des ouvriers travaillant aux constructions maritimes comme de première nécessité à l'heure actuelle ».

M. Asquith fait aussi ressortir la nécessité d'utiliser les connaissances techniques de tous les hommes même de ceux d'âge militaire et aptes au service militaire de façon qu'ils soient employés de la meilleure ma-

Le torpillage d'un vapeur espagnol

Las Palmas, 18 Janvier.

Le capitaine et le résant de l'équipage, vingt hommes en tout, du vapeur espagnol Joaquin-Numbau, torpillé par un sous-marin allemand, furent recueillis le 4 janvier par le chahutier Antonio-Numbau, de la même Compagnie.

La presse locale exprime une grande indignation du traitement que les Allemands ont fait subir à l'équipage, qui fut abandonné à son sort dans des barques en pleine mer.

Le torpillage du navire-hôpital « Rewa »

Londres, 18 Janvier.

L'agence Reuter apprend que le gouvernement britannique a fait des représentations au gouvernement espagnol, au sujet du coulage du Rewa. Quant à la dernière explication allemande d'après laquelle le Rewa aurait été coulé après avoir heurté une mine déposée par les Allemands eux-mêmes dans le canal de Bristol, il est maintenant établi

des rougeoles et des piqûres de guêpes, toutes choses qui ne compromettent que l'épiderme. Si vous voulez me voir procureur du roi, au contraire, sonnez-moi de ces terribles maladies dont la cure fait honneur au médecin.

En ce moment, et comme si le hasard n'avait attendu que l'émission du souhai de Vilfort pour que ce souhait fut exaucé, un valet de chambre entra et lui dit quelques mots à l'oreille. Vilfort quitta alors la table en s'excutant, et revint quelques instants après, le visage ouvert et les lèvres souriantes.

Renée le regarda avec amour : car, vu ainsi, avec ses yeux bleus, son teint mat et ses favoris noirs qui encadraient son visage, c'était véritablement un élégant et beau jeune homme ; aussi l'esprit fut entier de la jeune fille sembla-t-il suspendu à ses lèvres, en attendant qu'il expliquât la cause de sa disparition momentanée.

« Eh bien, dit Vilfort, vous abominiez tout à l'heure, mademoiselle, d'avoir pour mari un médecin, j'ai au moins des dispositions d'Esculape (on parlait encore ainsi en 1815) cette ressemblance, que jamais l'homme présente n'est à moi, et qu'on me vient déranger même à côté de vous, même au repas de mes fiançailles ».

« Et pour quelle cause vous dérange-t-on, monsieur ? demanda la belle jeune fille avec une légère inquiétude. »

« Hélas ! pour un malade qui souffre, s'il faut en croire ce que l'on m'a dit, à toute extrémité ; cette fois, c'est un cas grave, et la maladie frise l'échafaud. »

mière possible et il exprime l'espoir qu'à cet égard le bill sera appliqué avec discernement.

LE PROJET DE LOI EST ADOPTÉ

Après un discours de M. Lloyd George, le projet de loi sur les effectifs a été adopté en seconde lecture sans scrutin.

La Chambre a commencé ensuite l'examen des articles du projet.

La séance a été levée à 23 h. 15.

LE GOUVERNEMENT CONFÈRE AVEC LES DELEGUES OUVRIERS

Londres, 18 Janvier.

Une série de conférences ont eu lieu entre le gouvernement et les délégués des organisations ouvrières au sujet du projet de loi sur les effectifs présentés à la Chambre des Communes. La dernière conférence s'est tenue aujourd'hui.

Les délibérations ont eu lieu à huis clos. Cependant on sait que le premier ministre a prononcé un important discours qui a duré une vingtaine de minutes.

L'Affaire Caillaux

Les documents américains

L'impression aux Etats-Unis

Paris, 18 Janvier.

Du correspondant du Petit Parisien à Washington :

La sensation créée à Washington, par les télégrammes de Bernstorff, relatifs à M. Caillaux, est immense. On insiste, dans tous les milieux informés, sur l'importance décisive des deux phrases : « Caillaux a fort bien accueilli les avances indirectes de ma part etc. » et il nous met en garde contre les louanges excessives que, si l'on a l'air de le faire, on lui adresse.

On considère que ces phrases suffisent à prouver jusqu'à l'évidence, les relations entretenues par M. Caillaux avec l'ennemi. Il ne paraît pas admissible dans les cercles diplomatiques et politiques, qu'un envoyé du gouvernement français, pour de mission officielle, ait été en contact avec un agent du gouvernement en guerre avec son pays.

Il paraît moins encore admissible que cet envoyé donne des avertissements à ce pays ennemi, sur la conduite à tenir vis-à-vis de sa personne, et de l'orientation de la campagne de presse au sujet d'affaires que les deux pays ont eues à considérer avant la guerre.

L'intérêt de l'affaire Caillaux semble croître ici d'heure en heure. J'ai personnellement reçu quatorze appels téléphoniques, interviews et visites de confrères politiques, ou relations, au sujet de l'affaire Caillaux, depuis ce matin.

Le secrétaire Lansing, que je viens de voir, s'abstient de évaluer sur ce dossier de Bernstorff, pour les raisons déjà données.

Le Coffre-Fort de Florence

Milan, 18 Janvier.

Voici les seules informations que l'on peut avoir de Florence sur le coffre-fort de M. Caillaux : On le trouve littéralement bouffé de titres et de documents, il y avait des bijoux pour la valeur d'un demi-million ; des titres portugais, russes, espagnols, italiens, autrichiens, pour une valeur de deux millions ; de nombreuses lettres et des cartes de visite.

La pièce capitale était un volumineux dossier, contenu dans une grande enveloppe blanche, sur laquelle était écrit très clairement : Les responsables, la guerre et la paix ».

On dressa un procès-verbal et on en fit plusieurs paquets qui, sous scellés, furent portés à Rome par des agents en civil.

M. Caillaux a été convoqué à Rome pendant son séjour à Florence, qui dura du 18 au 22 avril de l'année dernière. Il logea au premier étage du hôtel Baglioni. Avant de louer le coffre-fort, il toucha plusieurs chèques émis par la banque.

Comment fut signalé l'existence du coffre-fort

Paris, 18 Janvier.

Différentes versions ont été présentées sur les circonstances dans lesquelles le capitaine Bouchardon avait été amené à parler à M. Caillaux de l'existence du coffre-fort de Florence. Voici, puisées à la meilleure source, la seule qui soit exacte :

Quelques jours avant le premier interrogatoire qu'il devait subir à M. Caillaux, à Rome, le capitaine Bouchardon avait reçu une pièce officielle, lui signalant la présence à Florence, à la Banca di Sconto, d'un coffre-fort loué à M. Caillaux, sous le nom de Reynouard, M. Bouchardon joignit cette pièce à son dossier.

La veille du jour où le député de Marnes allait être interrogé pour la première fois, le capitaine rapporteur du 3^e Conseil de guerre, suivant les prescriptions de la loi, mit le dossier de l'affaire à la disposition des avocats de l'inculpé, lesquels y prirent connaissance du document établissant l'existence du coffre-fort de Florence, et s'entretenirent le jour même avec leur client.

C'est alors que, sous la signature Reynouard, fut remise à un guichet télégraphique

« Et où est ce malheureux ? demanda Renée. »

« Il est chez moi. »

« Allez, mon ami, dit le marquis, ne manquez pas à vos devoirs pour demeurer avec nous, quand le service du roi vous attend ailleurs ; allez donc où le service du roi vous attend. »

« Monsieur de Vilfort, dit Renée en joignant les mains, soyez indulgent, c'est le jour de vos fiançailles ! »

Vilfort fit le tour de la table et, s'approchant de la chaise de la jeune fille, sur le dossier de laquelle il s'appuyait, dit :

« Pour vous épargner une inquiétude, dit-il, je ferai tout ce que je pourrai, cher Renée ; mais, si les indices sont sûrs, si l'accusation est vraie, il faudra bien couper cette mauvaise herbe bonapartiste. »

Renée frissonna à ce mot coquet, car cette herbe qu'il s'agissait de couper avait une tige.

Bah ! bah ! dit la marquise, n'écoutez pas cette petite fille. Vilfort, s'il y a un indice, la marquise tendit à Vilfort une main sèche qu'il baisa, tout en regardant Renée et en lui disant des yeux :

« C'est votre main que je baise ou du moins que je voudrais baiser en ce moment. »

« Tristes auspices ! murmura Renée. »

ALEXANDRE DUMAS.

(La suite à demain.)

Voir le film Monte-Cristo dans les Cinémas passant les vues Pathé frères.

Feuilleton du Petit Provençal du 19 Janvier.

— 15 —

LE COMTE

Monte-Cristo

« Oh ! pour les parricides, dit Renée, oh ! peu m'importe, il n'y a pas de supplice assez grand pour de pareils hommes ; mais pour ces malheureux accusés politiques... »

« Mais c'est pis encore, Renée, car le roi est le père de la nation, et vouloir renverser ou tuer le roi, c'est vouloir tuer le père de trente-cinq millions d'hommes. »

« Oh ! c'est égal, monsieur de Vilfort, dit Renée, vous me promettez d'avoir de l'indulgence pour ceux que je vous recommanderai ? »

« Savez tranquille, dit Vilfort avec son plus charmant sourire, nous ferons ensemble mes recommandations. »

« Ma chère, dit la marquise, mêlez-vous de vos collègues de vos époux et de vos chignons, et laissez votre futur époux faire son état. Aujourd'hui les armes se reposent et la robe est en exil ; il y a là-dessus un mot latin d'une grande profondeur. »

Reproduction interdite aux journa

JE GUERIS LA HERNIE

Nouvelle Méthode de Ch. COURTOIS
Spécialiste herniaire
30, Faubourg Montmartre, Paris.

Le Professeur COURTOIS, l'éminent Spécialiste qui soulagera le guerison par écrit, recevra dans les villes suivantes :

Lodève, dimanche 20 janvier, hôtel du Nord.
Bédarieux, lundi 21, hôtel du Midi.
Montpellier, mardi 22, hôtel du Midi.
Céty, mercredi 23, hôtel Continental.
Lunel, jeudi 24, hôtel du Commerce.
Béziers, vendredi 25, hôtel Glacier.
Pézanas, samedi 26, hôtel du Commerce.
Nîmes, dimanche 27, Grand Nouvel-Hôtel, 6, boulevard Armand-Courbet.
Alès, lundi 28, hôtel du Luxembourg.
Le Vigan, mardi 29, hôtel du Midi.
Quissac, mercredi 30, hôtel des Cévennes.
Beaucaire, jeudi 31, hôtel Glacier.
St-Ambroix, vendredi 1^{er} février, hôtel Perrin.
Marseille, dimanche 3, hôtel de la Poste.
La Ciotat, lundi 4, hôtel du Commerce.
Salon, mardi 5, hôtel de la Poste.
Arles, mercredi 6, hôtel Carrel.
Aix, jeudi 7, hôtel de la Gare.
Istres, vendredi 8, hôtel de France.
Martigues, samedi 9, hôtel du Cours.

CENTURES VERMIÈRES ANATOMIQUES
FOUR REIN MOBILE
DESCENTE DE MATRICE, EVENTRION

VERITABLE TISANE

DES TREIZE PAQUETS
du PERE Blaise

CONTRE TOUS LES VICES
DU SANG ET L'IRRITATION

Pris 0.75 le paquet; par poste 1.05

Maison BLAISE PERE, 4, r. Méolain
Le second magasin (par la rue de Rome)
Ne pas se tromper

REFUSER LES IMITATIONS

Inouï et Merveilleux

TOUS NOS COMPLETS OU PARDESSUS SUR MESURE
AVEC ESSAYAGE ET DE-VANTS INCASSABLES

72 fr.

A l'Inouï Tailleur (Rue Colbert, 16, Rue St-Ferréol, 60)
MARSEILLE (Ede de la Madeleine, 37)
AVIGNON, TOULON, CETTE, SEZIER, MONTPELLIER, SAINT-ETIENNE, GRENOBLE

L'HIVER Le plus puissant

Contre l'écoulement - Bonne Direction
C'est la **MOTUBILINE**

en toutes concentrations et formes.
Contra-écoulement, Toux, Bronchites, Tuberculose, etc.
1/2 flacon 3.00. Flacon 6.00. Flacon 12.00. Flacon 24.00.
PHARMACIE du FRUITIER, 50, r. Colbert, Paris
et toutes Pharmacies.

L'URENOSINE

Guérit rapidement et sans danger
BLENNORRAGIE

et toutes les Maladies de l'Appareil urinaire :
Cystite, Prostatite, Goutte, Miliaria, Exanthème
Pharmacie des Vosges, 50, rue de Turin, Paris
Dépôt à MARSEILLE : Pharmacie BRONAT, 261, Successeur
17, rue Faidherbe, Marseille.

Bourse de Marseille du 18 Janvier

3 % Nominal, 58.40; coup. 58.10. - 3 % au porteur, 58.60; coup. 58.50. - 4 % lib. 69.50. - 5 % au comptant 1915-1916, 87.00; 200 et 500, 87.90. - Chine 5 % 1913, 22.00; Maroc 5 % 1910, 47.00. - Rentes 3 % de 1891-1904, 35.00; 3 % 1905, 35.00; 4 1/2 % 1909-1910, 49.50. - Panama, 130. - Compagnie Générale des Etablissements, 187. - Rio-Tinto, 182. - Ville de Paris 1871, 273; 1892, 261; 1905, 345; 1910, 252; 1912, 227; 1917, 450. - Communales 1870, 437. - Foncières 1870, 450; 1885, 335. - Communales 1890, 324. - Foncières 1903, 350. - Communales 1905, 370. - Foncières 1909, 392. - Communales 1912, 395. - Foncières 1913, 392. - Crédit Foncier 1917, 395; 210 non versés, 315. - P.-L.-M., fusion ancienne 3 %, 33; fusion nouvelle 3 %, 33. - Cr. Fin. Fabre et Cie, 145. - Frassinet et Cie, 105. - Messageries Maritimes, act. ord., 272. - Compagnie de Navigation Mixte, 55. - Transatlantique ordinaire, 207. act. de prior., 298. - Transports Maritimes à Vapeur, 120. - Charbonnages des B.-du-R., 67. - Société Nouvelle des Raffineries de sucre de Saint-Louis, 210. - Energie Electrique du Littoral Méditerranéen, 55. - Vermorel C.A. et Cie, 170. - Immobilière Marcellaise, 518. - Actions de jouissance, 89. - Compagnie Française de l'Afrique Occidentale, 233. - Chimier et Ateliers de Provence, 110. - Ciments Portland artificiels, 43.50. - Ciments Romand Boyer, 101. - Société Commerciale Française de l'Indo-Chine, 415. - Fumier L. Brix et Cie, 423. - Fredt Sec, part de fondateur, 230. - Clydriens, 500. - Grands Travaux de Marseille, 102. - Madagascar, 202. - Part. Marcellaise, 530. - Raffineries de Soufre Réunis, 250. - Ville de Marseille 1891, 71. - Tunis 1891, 418. - Société du Gaz et de l'Electricité de Marseille, 4 %, 37.

Les docteurs conseillent :
pour vos bains, vos douches,
massages, bains de vapeur, etc.
de choisir Le Hammam,
allées de Meilhan, 14.

Bulletin Financier

Paris, 18 Janvier. - Toute l'attention se concentre sur le groupe russe qui, en raison des projets annoncés par les maximalistes au sujet des emprunts extérieurs, a été assez lourd. Fonds d'Etat, Rentes industrielles et pétrolières cotes en hausse ou sur le marché officiel. Fonds de nouveau en rente et offerts. On traite favorablement nos rentes. Les caisses publiques ont acheté hier, 3 3/4 % de rentes 3 %, 4.000 francs de 5 % et 37.000 francs de 4 %. Les actions de nos banques et de nos chemins de fer supportent également quelque res-

ETAT-CIVIL

Etat civil enregistré dans la journée d'hier, 33 mariages, dont 3 illégitimes, plus 90 décès, dont 7 enfants.

Bulletin Commercial du 18 Janvier

GRAINES ET LEGUMES SECS. - Pois chiches, 133 à 143 fr.; haricots, 142 à 145 fr.; lentilles des Indes nettoyez, 240 fr.; fèves de cassées, 135 à 140 fr.; alipistes Maroc, 75 fr. les cent kilos.

FRUITS ET LEGUMES FRAIS. - Artichauts du Var, 5 à 8 fr.; d'Algérie, 3 à 1 fr. 50; tomates, 30 à 100 fr.; haricots verts, 110 à 200 fr.; pommes de terre, 50 à 70 fr.; nouilles, 60 à 65 fr.; orange, le mille, 50 à 100 fr.; mandarines, 70 à 120 fr.; citrons, 60 à 65 fr.; oranges, les 100 kil., 80 à 125 fr.; dattes 25 à 250 fr.; choux-fleurs, 15 à 18 fr. la douzaine; choux verts, 5 à 10 fr. la douzaine; noix séchées, 50 à 100 fr.; châtaignes, 30 à 65 fr.; pommes, 73 à 125 fr.; ornières 50 à 60 fr.

Tribune du Travail

On demande des ouvrières cartonniers, rue Bernard-dubois, 25.

On demande des ouvrières lingères et brodeuses, 71, rue Saint-Ferréol, au premier.

On demande des ouvrières couvertes et une ouvrière queuse de tiges Derby (machine Singer), S'adresser Bourse du Travail, rue de l'Académie. On est prêt d'imprimer livrets, certificats et pièces d'identité, de même que faire connaître le résultat du placement. Il n'est répondu qu'aux lettres avec timbre pour réponse.

On demande un bon garçon boucher, 30, rue Longue-Capucine, boulevard Allier.

FOIRE DE LYON

1^{er} au 15 Mars

OUVERTE

aux Vendeurs et Acheteurs de France, des Pays Alliés et Neutres

410 Millions d'Affaires en 1917
AVEC 2.614 MAISONS PARTICIPANTES

BUREAUX DE LA FOIRE : HOTEL DE VILLE, LYON
Pour tous renseignements, s'adresser à M. Albertini, 69, rue Paradis, Marseille

SANTÉ DES DAMES

A tous les Ages par l'ÉLIXIR de
VIRGINIE NYRDAHL

qui fait disparaître les accidents de la Formation et du Retour d'Age tels que : Hémorragies, Congestions, Vertiges, Étournements, Palpitations, Gastralgies, Douleurs Digestives, Nerveuses.

Ce médicament guérit également les Varices et Ulcères variqueux, la Phlébite et les Hémorroïdes.

En décaupant ce Bon [75] et en l'adressant à
PRODUITS NYRDAHL, 20, rue de La Rochefoucauld, PARIS
on recevra gratuitement et franco une intéressante brochure de 150 pages.

Aigreurs, Brûlures et Crampes d'Estomac

Pesanteurs, Vertiges, Ulcères de l'Estomac

DISPARAISSENT PAR L'EMPLOI DU

Neutrol

(en comprimés)

qui NEUTRALISE les acidités, absorbe les gaz,
facilite la digestion et rend à l'estomac
son fonctionnement normal

Dans toutes les Pharmacies, la boîte de 40 comprimés : 3 francs

Envoi franco contre mandat de 3 fr. 30, adressé à M. Louis AMICI, pharmacien,
Villa Marthe-Renée, Saint-Sylvestre, Nîmes.

Pharmaciens dépositaires du NEUTROL :

Marseille : M. Anastay, Bel, Codo, docteur Carrier, Guizard et Nalot.
Aix : M. Sigaud; Aubagne : M. Lafond; Arles : M. Flauijat; Salon : M. Prax; Tarascon : M. Brot.
VAR : M. Arnal, Rougnon, successeur de Castel-Chabre; Trianon; Saint-Raphaël : M. Suiffet.
Avignon : M. Montel, Ravoux; Cavaillon : M. Souffren.
Orange : M. Chausson, Laval.
Nîmes : M. Mand, Favre, Gamel.
BASSES-ALPES : Digne : M. Manuel Ferdinand; Annot : M. Richard.

JE GUERIS LA HERNIE

Demandez-moi un Echantillon Gratuit de mon Traitement, ma Brochure et des renseignements complets sur ma Garantie

DE 5.000 Francs

Cette assertion n'est pas la conclusion d'une réclamation émanant de quelque personnage irresponsable. C'est un fait certain, une déclaration sincère et irréfragable dont la preuve peut être établie à tout moment par des milliers de personnes guéries non seulement en Angleterre, mais en France, en Belgique et dans tous les autres pays du monde. Quand je dis à JE GUERIS LA HERNIE, je ne veux pas dire que je fournis un bandage, un corset, ou tout autre appareil destiné à être porté par le malade d'une façon permanente et uniquement dans le but de CONTENIR sa hernie. NON ! JE VEUX DIRE que ma méthode permettra au malade de rejeter tous ces instruments si encombrants et reformera l'ouverture herniaire qui s'est faite dans la paroi abdominale; elle rendra cette paroi aussi forte et résistante que celle d'une personne jeune, bien portante et n'ayant jamais été atteinte de hernie.

Ma brochure, dont je me ferai un plaisir de vous adresser un exemplaire gratuitement, explique clairement comment vous pouvez vous-même être guéri et cela de la façon la plus simple du monde. En suivant mon traitement, je l'ai découvert après avoir souffert moi-même pendant de longues années d'une hernie double que mes collègues avaient déclarés incurable. Je me suis guéri et je crois qu'il est de mon devoir de faire connaître à tous les grands avantages que j'ai retirés de ma découverte. Aujourd'hui, je puis me vanter d'avoir guéri des milliers de hernies dans le monde entier.

Nul doute que vous éprouveriez un grand intérêt à recevoir, en même temps que ma brochure et un échantillon de mon traitement, des attestations signées de personnes que j'ai guéries radicalement. Ne perdez pas votre temps à dépenser l'argent pour trouver ailleurs ce que vous offrez moi-même. Vous n'en éprouveriez que plus de déception et de désespoir. Décidez-vous aussitôt après avoir lu cette annonce. Ecrivez vos noms et adresse très clairement et utilisez le coupon ci-dessous, découpez-le et envoyez-le moi immédiatement et vous recevrez, par retour du courrier, gratis et franco, ma brochure, un échantillon de mon traitement et tous les détails et explications voulus sur ma garantie. Ne m'envoyez pas d'argent du tout. Tenez compte seulement que toute lettre pour l'étranger doit être affranchie avec un timbre de 25 centimes.

COUPON GRATUIT

Dr. W.M.S. RICE, (F. 1045), (G. P. O., Box No. 5), 8 & 9, Stonecutter Street, LONDRES, E. C., Angleterre.

NOM :
RUE :
VILLE :
DÉPARTEMENT :

Ventes ou Achats
de Fonds de Commerce

Les extraits ou avis de vente ou cessions de fonds de commerce peuvent être insérés en conformité de la loi du 17 mars 1909 dans le journal

LE PETIT PROVENÇAL
aux conditions de son tarif local ordinaire.

La loi stipule (article 3) que la publication doit être faite à la diligence de l'acquéreur dans la quinzaine de la date de la signature de l'acte. Cette publication devra être renouvelée du 8^e au 15^e jour après la première insertion.

L'extraît ou avis contiendra : la date de l'acte, les noms, prénoms et domiciles de l'ancien et du nouveau propriétaire, la nature et le siège du fonds, l'indication du délai fixé pour les oppositions et une élection de domicile dans le ressort du tribunal.

REPOUT DE CONFISERIE
de Produits Alimentaires
Gros Détail

Pruneaux, à 1 fr. 50 et 2 fr. le demi-kilo; Figues, à 0 fr. 85, 1 fr. et 1 fr. 10 le demi-kilo; noix, à 1 fr. 25 et 1 fr. 35 le demi-kilo; café torréfié à 0 fr. 60, 0 fr. 65, 0 fr. 70 l'hecto; sucre le chat, 72 %, à 1 fr. 35, 1 fr. 95 et 2 fr. 00 le morceau. Pains d'épices, confitures, miel, etc. Magasin de vente, 4, rue d'Aubagne.

Poursuite des locataires. Just, 45, rue Saint-Ferréol.

ON demande une bonne, invariablement se présenter si l'on n'est pas capable et références sérieuses, 34, boulevard Salvator.

ON demande un ouvrier et un demi-ouvrier, tanneries Fourmon, 23, rue de l'Évêché.

A VENDRE mannequin pour tailleur, 71, rue de la Darse, au 2^e étage.

ACIER doux, rond ou carré, de toutes dimensions, demandé, disponible Marseille ou région, P. Barthélemy et C^{ie}, 5, rue Palestro, Marseille.

SAGE-FEMME vaccination des 40 francs. Place enfantine. Consult. gratuites, de 2 h. à 5 h. M. Arnaud, boul. Madeleine, 59.

ON demande ajusteur sérieux, entretien usine. Petit employé pour bureau et courses. Filatures, 223, Pointe-Rouge.

A VENDRE pour cause de départ, meubles, rue Paradis, 13, 4^e.

VICES DU SANG

GUERIS par le
DEPURATIF ALLEN

Essence composée de Salsepareille rouge iodurée

Hommes ! - Femmes !

Cette essence est le purgatif le plus énergique que l'on connaisse, c'est la lessive du sang et des humeurs dont elle expulse les vices et les impuretés. Elle est recommandée par les sommités médicales pour combattre l'état mœlles du sang dans les cas d'eczéma, syphilis, humeurs, maladies de la peau, dartres, boutons et plaies de mauvaise nature provenant d'une altération scrofuleuse ou kadréolite du sang.

Cette essence est composée avec les sucs concentrés de plantes les plus purgatives et ceux de la salsepareille rouge de Honduras.

Elle est dix fois plus énergique que le sirop de salsepareille et bien supérieure à tous les purgatifs connus.

Au Retour d'Age ou âge critique. Le Dépuratif Allen est le seul remède souverain pour combattre les maladies de la femme. A ce moment, le sang n'ayant plus sa libre circulation, comme tout liquide stagnant, se corrompt et engendre des principes morbides, germes d'une foule de maladies, telles que : les kystes, les tumeurs, les cancers, les fibromes, les phlébites, les varices, les troubles nerveux, l'obésité, les ovarites, les rougeurs du nez et du visage, les hémorroïdes, etc.

Dans ce cas, le Dépuratif Allen est à la fois curatif et préventif, car il guérit toutes les années des milliers de malades à qui il évite les terribles conséquences des opérations souvent mortelles et toujours douloureuses.

Le flacon de 12 litres, 5 fr. - 6 flacons, 26 fr. (Expédition contre mandat-poste)

Dépot général : DIANOUX, pharmacien, Grand Chemin d'Aix, 30, MARSEILLE

DEPOTS : Ph^o du Serpent, rue Tapis-Vert, - TOULON : Ph^o Chabre, Gorlier, Védal, - Aix : Ph^o Dou - Arles : Ph^o Manel. - AVIGNON : Ph^o Maris et Rolland. - LA CIOTAT : Ph^o Barrère. - GANNES : Ph^o Antoni. - NÎMES : Ph^o Favre. - NICE : Ph^o Rostagnol. - ALGER : Ph^o Bonnaire, et toutes les bonnes pharmacies.

APPRENEZ L'ANGLAIS

Institut Commercial Colbert, 6, r. des Feuillants et Noailles.

CAMION Dietrich 1912, 5 tonnes, état neuf à vendre, disponible Marseille. Ger, Rauche, 33, r. Sambre-et-Meuse, Paris.

MEUBLES : chambres, salles à manger, bureaux, toilettes, vente, achat, échange, 5, r. du Lycée, 1^{er}.

PIEDS meurtris, fatigués
douloureux, sueurs fétides, ampoules, écorchures
sont guéris par
LE "MARATHON"

Baume des Soldats et des Marcheurs

Il suffit d'un frotter les parties douloureuses pour obtenir un soulagement immédiat.

Prix : 75 cent. le Bâton chez les Pharmacies et Drogueries.

Chaque bâton est accompagné de conseils sur les soins à donner aux pieds et aux chaussures.

Envoi franco contre 75 centimes adressés à M. GANSSSEN, directeur du Laboratoire des Spécialités Hygiéniques
10, p. de l'Abbé-de-l'Épée
MARSEILLE

Vente en Gros : GRADU, SILBERT

TOUT LE MONDE PRÉFÈRE LA PHOTO-MIDGET

88, rue Saint-Ferréol

SIROP INFANTILE GIMIE contre CONSTIPATION, TOUX, CRUTES DE LAIT, RAQUETTES, GLAIRES, MUGUET. En vente partout. Dépôt: PH^o MEILHAN, 8, ul. Meilhan, 34, place des Minimes

DRAPEAUX

DE TOUTES LES PUISSANCES

Vente en GROS et DÉTAIL

AU GRAND S'-MICHEL

40, rue des Minimes

CABINET J.-J. PAVAN

1, rue Pavillon, au 2^e

1^{er} AVIS L'étage meublé, rue de Récollettes, 9, au 2^e, est vendu par M. Maurin à pers. dés. d'acte, faire les oppositions, Cabinet J.-J. Pavan, 1, rue Pavillon.

1^{er} AVIS Mme venue Morand, avis vendu sa crémerie, 82, rue de la République, à pers. dés. d'acte, faire les oppositions, Cabinet J.-J. Pavan, 1, rue Pavillon.

CONDUCTEUR mobilisé cl. 1891, ayant des connaissances des ports, par de Calvi (Versailles), cherche perm. Marseille ou Montpellier. Ecrire : Lieutenant, 30, marché des Capucins, Marseille.

QUINTO VENDE Ecriteaux et Enseignes

en tous genres, sur cartons, calicot, etc.
MAISTRE, place Préfecture 1

Le gérant : VICTOR HEYRIES
Imp. Star du Petit Provençal, rue de la Darse, 75

Vient de PARAITRE L'INDICATEUR MARSEILLAIS 1918

Guide de l'Administration et du Commerce - Annuaire du Département des Bouches-du-Rhône

PRIX DU VOLUME A MARSEILLE : 14 FRANCS - POUR LE DEHORS, PORT EN SUS : 15 fr. 05

Diane-la-Pale

PREMIERE PARTIE

Est-il fou ?

On bien, ne pouvait-on supposer encore, dans toutes les affaires criminelles, il y a des hasards qui seraient admirablement la justice, - qu'il avait eu besoin dans son voyage, d'un supplément, ou qu'il eût perdu son billet, ou qu'il eût oublié un objet quelconque dans un compartiment, et que, dans ce même compartiment, il eût été remarqué par quelque voyageur, ayant monté dans le même train que lui et qui, par conséquent, pourrait dire à quelle gare les mystérieux inconnus avaient pris son billet ?

Certes tout cela était vague. C'était une chance à courir, mais la plupart des grands criminels n'ont dû à rien d'imprévu, à un grain de sable, à rien, d'être découverts. Il donna donc des ordres pour que tous les employés de la gare fussent interrogés et

pour qu'à chacun d'eux fût présentée la photographie de Bernard.

Le soir même, il avait les rapports sous les yeux.

Au premier coup d'œil, il jugea qu'une découverte importante avait été faite.

- Enfin, dit-il, voici donc une piste !

Et il lut avidement les feuillets épars devant lui.

Voici ce qu'on avait recueilli.

Un des employés de la gare, en voyant la photographie, s'était tout de suite écrit : - C'est lui c'est le voyageur !

Et il avait aussitôt donné des détails.

Quelques jours auparavant, - il serait facile de fixer la date en consultant le registre des objets trouvés, - à l'arrivée du train de 6 heures 28 du soir, qui part de Le Monastier, sur la grande ligne, à 5 heures 35, une heure et trois minutes auparavant, était descendu un jeune homme ressemblant trait pour trait à cette photographie. Au moment où le voyageur mettait le pied sur le quai, sortant d'un compartiment de troisième classe, l'agent passait et il aperçut que dans le filet était restée une valise.

- Monsieur, monsieur, cria-t-il.

L'homme ne se retourna pas. Il allait très vite, son billet à la main, se dirigeant vers la sortie. Chez l'agent, il y eut un moment d'hésitation. Il n'était pas absolument certain que le voyageur fût descendu de ce compartiment, et d'autre part, celui-ci étant vide, impossible de se renseigner.

- Monsieur, cria-t-il encore, vous oubliez votre sac.

Il grimpa dans le compartiment, prit la valise et se mit à courir après l'homme. Celui-ci avait disparu.

Alors l'agent, sans perdre de temps, alla déposer chez le chef de gare l'objet oublié en racontant l'aventure.

- La valise ne lui appartenait pas, sans doute, dit le chef. Peut-être même avait-elle été oubliée entre Mende et Le Monastier par un homme descendu à l'une des stations intermédiaires, Le Villard, Chanac ou Balsièges. On la réclamera...

Et à la gare on ne s'en était plus occupé.

Tous ces détails revinrent à la mémoire de l'agent, lorsque le juge d'instruction commença l'enquête.

M. de Montaignon l'avait demandé. C'était un intelligent garçon de vingt-cinq ans à peu près, nommé Giraudier, sur lequel le chef de gare donnait les meilleurs renseignements du monde.

Il refit au juge le récit précédent.

- Le reconnaîtriez-vous ? demanda le magistrat.

- Je ne l'affirme pas, monsieur, dit Giraudier. Cela est possible, après tout, mais peut-être bien aussi que je me trompe. Dans tous les cas, soyez sûr que je ne ferai pas de gaffe... Si j'ai la moindre incertitude, je vous le dirai.

- Auparavant, je voudrais que vous m'apportiez la valise en question.

- Je puis aller la chercher.

- C'est cela et revenez vers deux heures.

A deux heures, Giraudier se trouvait de nouveau au Palais de Justice. M. de Montaignon ne fit pas attendre. Il entra. Il portait la valise à la main.

Elle était en cuir noir, sanglée de deux courroies avec deux crochets à glissements, et au milieu une fermeture automatique, sur laquelle, pour l'ouvrir, il suffisait d'appuyer le doigt. Cette serrure pouvait également se fermer à clef.

- Savez-vous ce quelle contient ? dit le juge ?

- Moi, non, monsieur, fit Giraudier. Ce n'est pas mon affaire ; mais le chef a dû dresser la liste des effets qui s'y trouvent.

- Ces effets n'en ont pas été enlevés ?

- Non. Voulez-vous que je l'ouvre ?

- Faites.

Giraudier fit glisser les crochets, appuya sur le bouton de la fermeture ; les deux crochets de la valise s'entre-baillèrent ; il décala le couvercle ; les deux côtés s'abaissèrent.

Il y avait peu de choses et M. de Montaignon fut déçu. Un instant il avait espéré, dans le cas où la valise eût appartenu à son prisonnier, qu'une indication relevée lui apprendrait ce qu'était Bernard, d'où il venait, lui révélant ce mystère.

Deux chemises de toile ; une cravate Lavallière de couleur bleu foncé ; deux brosses à cheveux ; quelques objets de toilettes ;

- Par mégarde ! Dans quel but l'aurais-je perdue exprès ? Je ne suis pas riche.

- Dans le but de paralyser les efforts de la justice.

- Je ne le pouvais savoir, en descendant du train, que bientôt, le lendemain, j'aurais commis un crime et que je serais entre vos mains.

- Qui sait ? Si votre crime était prémédité...

- Giraudier, pendant ce temps-là, examinait Bernard.

- C'est bien lui, n'est-ce pas ? demanda le juge.

- Oui, monsieur, il ne peut y avoir de doute.

M. de Montaignon reprit en s'adressant à Bernard :

- Cet agent s'est aperçu de votre oubli et a voulu vous prévenir. Il vous a appelé, il a même couru après vous... Vous avez fait semblant de ne point entendre.

- Je n'ai pas fait semblant, je n'ai rien entendu.

- Criez pourtant fort, dit Giraudier.

- J'étais triste et préoccupé.

- Ou avez-vous acheté ces effets, ces objets ?

Bernard garda le silence.

Le juge penché sur la valise, l'examinait.

- Et la valise, d'où vient-elle ?

Même silence de la part de Bernard.

JULES MARY.

(La suite à demain.)